

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil quinze
Le 23 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 juillet 2015

OBJET : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C)

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Arnaud DUCELIER FAUVY donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

M. le maire expose les dépenses liées à l'assainissement et explique qu'il faut réviser le prix de la P.A.C. (participation à l'assainissement collectif)

Il propose l'augmentation suivante :

- Taxe d'assainissement 1.40 €/ m³ au lieu des 1.36 €/m³ actuels
- Taxe fixe à 45 € au lieu des 44 € actuels
- Taxe de modernisation des réseaux maintenue à 0.15€/m³
- Le maintien de la non-facturation au-dessus de 200 m³ pour les agriculteurs raccordés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité d'augmenter le prix de la P.A.C. (participation à l'assainissement collectif) selon les tarifs proposé par M. le maire

Jean-Michel DREVET,
Maire.